



COURSE DE CÔTE DE LA CAMBUSE

REGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE

Le 02/06/2022 :	Parution du règlement particulier.
Le 09/07/2022 à 20h00 :	Clôture des inscriptions à droits simples.
Le 16/07/2022	
de 14h00 à 18h00 :	Vérifications sportives et techniques.
Le 17/07/2022	
de 07h00 à 08h00 :	Vérifications sportives et techniques complémentaires (Uniquement avec accord de la Direction de Course).
à 08h00 :	Clôture des inscriptions à droits majorés.
de 08h45 à 12h30 :	Essais officiels chronométrés.
à 13h00 :	Affichage de la liste des pilotes et véhicules qualifiés.
à 13h45 :	Début des montées de course.
A l'arrivée du dernier concurrent :	Affichage du Classement Provisoire Ouverture du délai de réclamation Remise des prix.
30' après affichage du classement provisoire :	Classement Final.

II. ORGANISATION

1. Généralités

- 1.1. Le Robel Car Trophy organise le(s) 17/07/2022 la Course de Côte Nationale « Open » de la Cambuse à Saint-Mard (Commune de Virton).
- 1.2. N° de Visa RACB Sport : **2022-HC5/LCA** en date du **23/05/2022**

2. Comité d'Organisation, Secrétariats, Officiels

2.1. Président du Comité d'Organisation :

Mr. Jean-Louis JACOB
17, Grande rue à F – 55600 VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY
Tél. : + 32 (0) 494 72 64 17
E-mail : jac racing@hotmail.fr

2.2. Adresse du secrétariat de l'épreuve :

Mme Carine MAYENEZ
Rue Yvan Gils, 49 à B – 6769 HOUDRIGNY (Meix-devant-Virton)
Tél. : + 32 (0) 474 84 80 78
Email : cclacambuse@gmail.com

- A partir du 16/07/2022 à 8h00 :

Adresse : Containeur devant le n°6 Avenue de France à B – 6762 SAINT-MARD (Virton)
Tél. : + 32 (0) 474 84 80 78

2.3. Officiels (voir Additif *)

Directeur de Course :	Jules LIEGEOIS	- lic. RACB 2357
Directeur de Course Adjoint :	Jules LAMBERT	- lic. *
Responsable de la Sécurité :	Arnaud MOREAUX	- lic. *
Starter :	Alain DELAUNOIS	- lic. RACB 2666
Secrétaire de l'épreuve :	Carine MAYENEZ	- lic. *
Responsable des relations Concurrents :	Martine JACQUEMIN	- lic. *
Médecin chef :	Dr. *	- lic. *
Commissaires sportifs		
Président de collège :	André VAN STEYVOORT	- lic. RACB 1710
Membre :	Michel PIRNAY	- lic. RACB 0348
Stagiaire(s) :	Astrid MARÉCHAL	- lic. RACB 3884
Secrétaire du Collège :	Carine MAYENEZ	- lic. *
Délégué technique :	Jean-Guy MOSBEUX	- lic. RACB 3412

3. Tableau officiel d'affichage

- 3.1. Tout additif, communication et décision, ainsi que les classements, seront affichés au tableau officiel d'affichage situé sur le conteneur du secrétariat devant le n°6 Avenue de France à B – 6762 SAINT-MARD (Virton) et sur le site www.timechrono.be

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4. Généralités

- 4.1. Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA 2022 et à ses annexes, aux Règlements Sportif et Technique des courses de côte du RACB 2022 et leurs annexes, aux règlements du RACB Sport 2022 et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportif et Techniques des courses de côte du RACB 2022 figurent sur les sites web suivants : www.racb.com et www.coursedecote.be.

Seuls les textes français de ces différents règlements font foi.

- 4.2. La compétition compte pour le Championnat de Belgique des Courses de Côte.

5. Parcours

- 5.1. L'épreuve se déroulera sur le parcours de l'Avenue de France reliant le village de Saint-Mard (Virton) au lieu-dit *La Cambuse* à 6762 Saint-Mard (Commune de Virton) – Province du Luxembourg, qui présente les caractéristiques suivantes:

Longueur de la côte : 2400 mètres.

Dénivellation : +/- 6 mètres.

Pente moyenne : 7 %.

Départ : Altitude : 232 m. Coordonnées GPS : 49°32'40.8"N 5°32'09.0"E

Arrivée : Altitude : 365 m. Coordonnées GPS : 49°31'51.899"N 5°33'1"E

6. Véhicules admis : Pour tout renseignement technique : lb.sport@racb.com

6.1. Sont admis à participer : tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la F.I.A. et/ou aux prescriptions techniques du R.A.C.B.-Sport.

Ces véhicules seront répartis dans les catégories conformes au chapitre II - Classements, Article 2 Groupes et Classes du règlement sportif course de côte 2022 du RACB Sport

7. Inscriptions

7.1. Le participant doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat (voir Art. 2.2.) avant le **09/07/2022 à 20h00**.

Si cette demande est envoyée par télécopie ou par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard avant **le 09/07/2022 à 09h00**.

7.2. Les concurrents et conducteurs qui désirent prendre part à une compétition nationale à l'étranger ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN. (Art.2.3.8 du Code de sportif de la FIA 2022)

8. Droits d'engagement (Voir Article 7 du Règlement Sportif Courses de côte 2022)

8.1. 150,00 Eur. avec la publicité facultative de l'organisateur.

Les droits d'engagement sont à payer par virement au compte n° BE63 7320 5309 3508 (BIC : CREGBEBB) de l'asbl Robel Car Trophy avec la mention « **CC. Nationale de la Cambuse 2022** » et ce, pour le **09/07/2022 au plus tard**.

Passé ce délai, une majoration de 50 Euros sera exigée.

8.2. L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé à l'Article 7

8.3. L'organisateur a prévu les publicités suivantes:

- obligatoire (numéro de départ) :
- facultative :

IV. VERIFICATIONS - PARC FERME

9. Vérifications sportives & techniques

9.1. Les vérifications sportives se dérouleront le 16/07/2022 de 13h45 à 17h45 et seront situées au Secrétariat (containeur) devant le n°6 Avenue de France. à B – 6762 SAINT-MARD (Virton)

9.2. Les vérifications techniques se dérouleront le samedi 16/07/2022 de 14h00 à 18h00 et seront situées au 74 Rue de la Villette à 6762 Saint-Mard (Virton)

9.3. Les contrôles particuliers (pesage, etc.) auront lieu : 74 Rue de la Villette à 6762 Saint-Mard (Virton).

9.4. Des vérifications sportives et techniques complémentaires se dérouleront le dimanche 17/07/2022 de 7h00 à 08h00 pour les concurrents qui n'auront pu être présents la veille et ce, uniquement avec accord de la Direction de Course.

10. Parc fermé

10.1. Le parc fermé est situé dans la zone délimitée par le panneau de fin d'agglomération du village et le départ de l'épreuve.

V. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

11. Prix et coupes

11.1. Les prix, coupes et trophées suivants seront distribués :

Classement par catégorie

- 1^{er} pilote belge : Coupe
- 1^{er} pilote étranger : Coupe

Classement par classes

- 1^{er} : Coupe
- 2^{ème} : Coupe
- 3^{ème} : Coupe

Prix Spéciaux

- 1^{ère} Dame : Coupe
- Inter-Ecuries : Coupe

12. Remise des Coupes et Prix

La remise des prix se déroulera durant le parc fermé.

Elle aura lieu à l'endroit suivant : buvette générale de l'événement située au croisement de l'Avenue de Lorraine et de l'Avenue de France à Saint-Mard.

